

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 1861.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Dotations pour l'exercice 1862.

*(Voir le N° 79, session 1860-1861, le N° 40, session 1861-1862 de la Chambre
des Représentants, et le N° 10 du Sénat.)*

Présents : MM. BARON BETHUNE, Président ; FORTAMPS, ZAMAN, SACQUELEU,
LAOUREUX, JOOSTENS, et D'HOOP, Rapporteur.

MESSIEURS,

Organe de votre Commission des Finances, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur le Projet de Loi contenant le Budget des Dotations pour l'exercice 1862.

Le chiffre total de ce Budget s'élève à fr. 4,201,590-25; le projet tel qu'il avait été présenté par le Gouvernement ne portait qu'une somme de fr. 4,150,542-75, tandis que le Budget pour l'exercice 1861 ne s'élevait qu'à fr. 4,088,542-75. Ces différences résultent de 62,000 fr., dont fait mention le rapport de la section centrale de la Chambre des Représentants, comme postulée sous toutes réserves par la questure de la Chambre. Cette somme de fr. 62,000 a été reconnue insuffisante, puisque lors du vote de ce budget dans une autre enceinte, on l'a majorée de fr. 51,047-50; par conséquent l'augmentation est de fr. 113,047-50 sur le chapitre 5 du budget; les autres chapitres sont restés sans changements et tels qu'ils avaient été portés pour l'exercice 1861.

Votre Commission, Messieurs, vous propose, à l'unanimité des membres présents, l'adoption du projet qui vous est soumis.

Le Président,
Baron BETHUNE.

Le Rapporteur,
D'HOOP.